

Bilan

François Marthaler aura été le moins politique des conseillers d'Etat

Le chef des Infrastructures fait ses valises après huit ans au Conseil d'Etat. Qu'a-t-il fait?

Justin Favrod

De quel bois est fait un bon politicien? De charisme, d'éloquence, d'habileté, d'un brin de roublardise, d'un sens aigu de la négociation? Si telle est la définition juste, François Marthaler n'est sans doute pas le meilleur politique vaudois. En revanche, reconnaissons-lui des convictions enracinées, une franchise à toute épreuve, une bonne maîtrise des dossiers, de l'opiniâtreté et une belle capacité de travail.

Au moment de quitter le gouvernement après huit ans passés au Département des infrastructures, François Marthaler reconnaît qu'il n'a pas pratiqué la politique de manière traditionnelle: «Luc Recordon m'a sollicité dans l'atelier de la Bonne Combinaison, que j'avais fondée, pour me demander de briguer une place au Grand Conseil. Sans cette rencontre, je n'aurais probablement jamais fait de politique.» La magistrature l'a pris presque au dépourvu: «J'ai fait 7 mois de prison pour objection de conscience. Notre démocratie directe a un véritable talent pour intégrer y compris les plus contestataires.»

Liste de réalisations

François Marthaler se montre fier de son bilan. Il a publié un «rapport d'activité» destiné à son parti, les Verts vaudois. Il y établit la liste de ses réalisations. Longue comme un jour sans pain: du développement du RER vaudois, avec la réalisation de la gare de Prilly-Malley, à la rénovation du tunnel autorou-



François Marthaler quittera définitivement son bureau de la Riponne vendredi. FLORIAN CELLA

«Notre démocratie directe a un véritable talent pour intégrer y compris les plus contestataires»

François Marthaler, conseiller d'Etat sortant

tier de Glion, en passant par la réduction des émissions de CO₂ des bâtiments de l'Etat ou la réintégration de l'informatique cantonale au sein de l'Etat, déléguée en 2001 à l'entreprise Bedag. Pour lui, le développement durable n'est pas un slogan, mais un projet de société: «Nous allons dans le mur, il faut mettre en place une politique ambitieuse, donc à long terme.»

Si ses dossiers ont avancé, ils ont fait souvent l'objet de polémiques. La réorganisation de la CGN ou le réaménagement de la route de Berne ont provoqué de véritables accès de rage chez ses contradicteurs. De même que son goût du détail, parfois au détriment d'une vision d'ensemble.

La route cantonale qui doit enjambrer la Venoge traîne devant les tribunaux. La fréquence au quart d'heure du Lausanne-Echallens-Bercher enfin en vue, François Marthaler l'a promise souvent en fixant des échéances qui n'ont pas été respectées.

Département stratégique

Son département est progressivement devenu stratégique, alors qu'il fut longtemps considéré comme de seconde zone et confié à des minoritaires. Cette évolution a rendu son chef plus exposé.

A gauche, on lui reproche de n'avoir pas assez investi dans les transports publics et d'avoir négligé la création de pistes cyclables.

A droite, on estime qu'il a favorisé les transports publics aux dépens des routes. Le conseiller d'Etat s'en défend vivement. Il reconnaît que le subventionnement des pistes cyclables en agglomération a pris du retard pour des raisons techniques. Quant aux routes, «le budget d'entretien a été multiplié par quatre entre 2007 et aujourd'hui, passant de 20 à 80 millions.» Dans le même temps, le budget des transports publics a passé de 120 à 185 millions par an.

Quitte à retarder des travaux, François Marthaler a suivi fidèlement Pascal Broulis dans l'assainissement financier de l'Etat. Ses alliés, à gauche, lui en ont voulu.

Ce qu'ils en disent

Les opinions sur François Marthaler vont souvent du blanc au noir mais, à l'heure de son départ, les critiques se font discrètes. «Il a essayé de favoriser le rail, pas le goudron», déplore toutefois l'UDC Pierre-Yves Rapaz. Olivier Français, municipal radical des Travaux à Lausanne considéré comme le «meilleur ennemi» de François Marthaler, apporte aujourd'hui une vision nuancée: «Le goût du compromis n'est pas sa qualité première. Avec les communes, il n'a pas vraiment fait usage d'une méthode vaudoise. En revanche, pour la construction du M2, il m'a accordé sa confiance et a publiquement fait part de sa reconnaissance.»

Le secrétaire général de son département, Michel Rubattel, lui rend hommage: «C'est un entrepreneur qui se fixe des objectifs et qui aime à les réaliser.» Le chef de l'Office des affaires extérieures, Roland Ecoffey, abonde: «Il n'aime pas se mettre en avant. Mais son nombre de réussites, notamment face aux autorités fédérales, est impressionnant. Ainsi les prestations de l'horaire 2012 dépassent ce que les CFF avaient prévu. Et c'est grâce à son action.» Dans son parti, le député Yves Ferrari dit en écho: «Il termine sur un excellent bilan, qu'il n'a malheureusement pas toujours réussi à vendre correctement.»

Enfin, le président sortant du Conseil d'Etat, Pascal Broulis, salue: «C'est quelqu'un avec qui je pouvais dialoguer et trouver les solutions les plus intelligentes pour le rayonnement du canton.»

Les futurs médecins font renaître leur bar

Renommé le Barbiturick, l'espace de rencontre et de détente des étudiants en médecine rouvre à la rentrée d'automne

Il a fait le bonheur des nombreux étudiants en médecine avant de disparaître en novembre 2003. Le bar des carabins lausannois, alors surnommé le Barbiturick et installé dans une baraque en bois à côté de la maternité, s'était effondré sous le poids des fêtards.

Or, ce lieu «historique» va renaître en septembre sous le nom de Barbiturick, grâce aux efforts de l'Association des étudiants en médecine (AEML). Et grâce à un gros

coup de pouce de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL ainsi que du CHUV, qui prêteront le lieu choisi qui lui sert actuellement d'entrepôt. Le CHUV et la faculté vont investir 40 000 francs chacun pour rendre l'endroit habitable.

Après les travaux, ce sera aux étudiants d'aménager le Barbiturick, en apportant du mobilier, une très probable tireuse à bières, etc. L'AEML a voté un crédit de 15 000 francs à cet effet.

«Ce ne sera pas seulement un bar, explique Adrian Duval, de l'AEML. On aura un vrai espace de rencontre, où on pourra réchauffer des plats, organiser des projections et, pourquoi pas, des cours de yoga.» J.DU.



Yohan Guichoud, futur responsable (devant), avec Dimitri Chappalley et Adrian Duval, de l'association des étudiants. FLORIAN CELLA

L'aide au suicide, la «patate chaude» des soignants

Des professionnels de la santé s'interrogent sur l'impact du contre-projet à l'initiative d'Exit et esquissent des modalités d'application

Le 17 juin, le peuple acceptait le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative d'Exit sur le suicide assisté dans les hôpitaux et les EMS. Le texte confie au médecin de l'établissement concerné la responsabilité de juger, entre autres critères, de la capacité de discernement du demandeur en concertation avec ses équipes et la famille.

Et maintenant? C'est, en substance, la question soulevée par l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), la Société vaudoise de médecine (SVM) et l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source concernant la mise en œuvre du texte imposant l'acceptation, sous conditions, du suicide assisté dans les établissements subventionnés.

Si ces trois organismes comptent appliquer strictement la loi, ils ont leur petite idée concernant un hypothétique règlement d'application. Ferdinand Beffa, président du Groupement des médecins en EMS de la SVM, encourage la création d'un comité extérieur chargé d'autoriser ou non un suicide assisté. «Cela éviterait que la



Ferdinand Beffa (Groupement des médecins en EMS) et Valérie Binamé-Descoedres (Institut La Source). PHILIPPE MAEDER

décision du médecin ne soit remise en cause.» Il préconise aussi une amélioration de l'accompagnement des personnes en fin de vie, relevant au passage que «celles qui veulent mourir souffrent moralement et physiquement. Si le soignant parvient à soulager cette souffrance, elles sont d'accord de mourir dignement dans 99% des cas. Nous devons faire le maximum dans ce sens.»

Dans le même esprit de délégation, Pierre Théraulaz, président de l'ASI, préconise une disposition prévoyant que le soignant puisse transférer sa responsabilité à un collègue, par exemple un psychogériatre. «Cela éviterait qu'un médecin en conflit avec la

décision qu'il doit prendre ne se retrouve pour cela devant les tribunaux, estime Pierre Théraulaz. L'objection de conscience est un droit incontournable. En même temps, si le professionnel comprend que son rôle n'est pas de participer au suicide mais d'évaluer en équipe différents critères le justifiant, il a peu de raisons de refuser.»

L'aide au suicide est-elle devenue la patate chaude des professions de la santé? «C'est en parlant durant la formation du soignant de ce thème délicat - de son cadre légal et éthique - qu'on évitera qu'il ne la refile à un collègue», estime Valérie Binamé-Descoedres, responsable de l'Institut

La Source. Dont acte: l'école lausannoise proposera dès septembre un séminaire de formation sur le thème «Projet de mourir et continuum des soins».

La SVM, l'Institut La Source et l'ASI ne sont pas seuls à s'interroger sur l'application du contre-projet. Un peu trop au goût du député et médecin Philippe Vuillemin, qui demande au gouvernement de préciser les conditions-cadres de la nouvelle loi.

«J'ai été impressionné de voir qu'une série de milieux étaient en train d'interpréter la loi quelques jours seulement après son acceptation sous la forme qui les arrangeaient, réagit l'élu. Certains se préparent même à faire de l'objection de conscience», vaste fourre-tout. Je souhaite que tous les partenaires soient mis au courant rapidement par les autorités publiques de ce qui ne se discute pas et de ce qui se discute peut-être.»

Son interpellation fraîchement déposée au Grand Conseil demande aux autorités si elles comptent assortir la nouvelle loi d'un règlement d'application, directives ou autre vade-mecum. Réponse début juillet.

Marie Nicollier

Séminaire infirmier de 5 jours, entre le 13 septembre et le 24 janvier. Prix: 1125 francs. Infos: 021 641 38 95 et info@institutlasource.ch.